

# Présentation

---

Benoît Basse

Peut-être a-t-on du mal à s'imaginer aujourd'hui à quel point les femmes anglaises du XIX<sup>e</sup> siècle étaient encore infériorisées et soumises à la domination masculine, tant au sein de la famille que dans la société. Sous le règne de la reine Victoria, personnellement hostile à toute évolution sur ce plan, on assiste même à un renforcement du rôle strictement domestique des femmes. Totalement exclues de la sphère publique, privées de l'instruction qui leur aurait permis de viser les mêmes emplois et les mêmes carrières politiques que les hommes, elles sont alors vouées à consacrer leur vie aux seules fonctions d'épouse et de mère. À cet égard, le plus grand paradoxe, très bien relevé par Harriet Taylor, compagne puis épouse de Mill, consiste à recourir à la loi pour leur

interdire de faire ce dont elles sont, dit-on, « naturelle-ment » incapables. « Il n'est jamais venu à l'esprit d'un législateur qu'il était nécessaire de légiférer pour forcer les gens à obéir à leurs penchants naturels », écrit-elle (2014: 164), soulignant ainsi qu'en vérité, l'invocation de la « nature » dissimule mal sa fonction idéologique: maintenir inchangé un ordre social inégalitaire, non pas naturel et nécessaire, mais historique et contingent.

La formation d'associations de femmes, d'abord aux États-Unis, puis en Angleterre, marque un véritable tournant historique. Au tout début de son *Affranchissement des femmes*, Harriet Taylor évoque cette « agitation naissante » et note qu'il s'agit d'un mouvement « non seulement *pour* les femmes, mais *par* les femmes » (*ibid.*: 139). Au printemps 1850, dans l'État de l'Ohio se tient en effet la toute première Convention des femmes où l'on dénonce l'hypocrisie des hommes qui se battent alors pour l'indépendance de l'Amérique vis-à-vis de la Grande-Bretagne. En effet, tandis qu'ils prétendent se

soustraire à l'autorité des lois britanniques, arguant que le roi George III leur refuse toute représentativité au Parlement, les premières militantes féministes soulignent qu'elles non plus ne bénéficient d'aucune représentation et que l'état de sujétion dans lequel les maintiennent les hommes est aussi scandaleux que celui que le gouvernement britannique impose aux colons. Toujours aux États-Unis, commence alors à se tenir chaque année une Convention nationale des Droits des femmes. Dans la continuité de la lutte contre l'esclavage, les femmes et les hommes qui y participent font valoir pour l'essentiel que la condition des femmes est absolument contraire à l'esprit de la Déclaration d'indépendance, qui tient pour « évidentes par elles-mêmes » les vérités suivantes : « Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. » Or, soutiennent les féministes, ici le terme « hommes » (*men*) ne désigne pas l'un des deux sexes, mais tous les

êtres humains. Comme le dit encore Harriet Taylor, il est temps de combattre «l'aristocratie du sexe» au même titre que «l'aristocratie de la couleur» (*ibid.* : 142).

En Angleterre également, des femmes commencent à se réunir pour réclamer le droit de vote, parce qu'elles paient des taxes et des impôts comme les hommes, obéissent aux mêmes lois qu'eux et qu'il serait juste, par conséquent, que comme l'autre moitié des gouvernés elles aient leur mot à dire dans le choix des gouvernants. Connues alors sous le terme de «suffragistes», elles défendent leur cause en usant de moyens strictement pacifiques et constitutionnels. Elles tiennent des réunions publiques, lancent des pétitions, souvent à un niveau local, surtout dans les centres urbains. Les figures de proue au niveau national se nomment Millicent Fawcett et Lydia Becker. Ce qui caractérise cette première vague du combat féministe britannique, c'est la conviction de pouvoir atteindre ses objectifs par des voies légales, en particulier grâce à des techniques de lobbying auprès des

parlementaires. Quant au terme de « suffragettes », ce fut d'abord une insulte pour moquer les « suffragistes », leurs prétentions et leur comportement « trop peu féminin ». Il sera repris au début du xx<sup>e</sup> siècle par les militantes de la Women's Social and Political Union, fondée en 1903 à l'initiative d'Emmeline Pankhurst. Prenant acte de l'inefficacité du combat strictement constitutionnel de leurs aînées, les suffragettes iront jusqu'à l'affrontement avec le pouvoir politique en menant des actions spectaculaires et durement réprimées.

À en croire son *Autobiographie*, les convictions féministes de Mill seraient bien antérieures à sa rencontre avec Harriett Taylor. Intellectuelle de très haut niveau et autrice elle-même d'écrits féministes, elle lui permit de prendre pleinement conscience de l'ampleur de l'asservissement des femmes dans ses dimensions les plus concrètes. Très tôt, Mill se sentit en désaccord avec son père, le philosophe James Mill, qui dans son essai *On government* soutenait que les femmes n'avaient pas

besoin du droit de vote, puisque leurs intérêts propres se confondaient avec ceux de leurs pères et de leurs maris (Mill, 1993 : 106).

Les discours de John Stuart Mill que nous publions ici témoignent de l'engagement *militant* du philosophe au service de la cause féministe. Sollicité pour se présenter aux élections législatives de 1865, il pose comme condition que la question du droit de vote des femmes soit mise à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire. Par ailleurs, nous savons grâce à sa correspondance que Mill a soigneusement choisi son moment pour mettre en avant ce sujet, de façon à être réellement *pris au sérieux*. En effet le risque était grand de ne susciter que rires et quolibets, tant la perspective que les femmes puissent voter paraissait grotesque aux hommes de son temps. Les caricatures dont Mill fut la cible dans certains journaux en sont d'ailleurs la preuve. Une fois élu à la Chambre des Communes, il se fit le relais des revendications féministes auprès de ses collègues, en

commençant par leur présenter une pétition en faveur du suffrage féminin ayant récolté mille cinq cent vingt et une signatures sous l'impulsion de la féministe Barbara Bodichon. L'initiative eut un écho dans plusieurs journaux et valut à Mill le surnom de « *The ladies' man* ». L'année suivante, le 20 mai 1867, il prononça son fameux discours parlementaire réclamant, pour la toute première fois en Grande-Bretagne, l'extension du droit de vote aux femmes. Sa proposition fut rejetée, mais Mill avait néanmoins quelques raisons d'être satisfait : un nombre non négligeable de députés l'avaient suivi et, à n'en pas douter, ce discours résolument rationnel et argumenté permit dans une large mesure de gagner une première étape cruciale, en faisant du suffrage féminin un sujet digne d'être pris en considération.

Comme en témoignent les trois autres discours contenus dans ce recueil, et traduits pour la première fois en français, Mill poursuivit son activité militante au-delà de son mandat parlementaire, mettant son

prestige intellectuel au service d'associations féministes. Inlassablement, il pourfend les arguments de ses adversaires conservateurs : le préjugé de la coutume, la prétendue incapacité des femmes à exercer d'autres fonctions que domestiques, leur manque d'intérêt présumé pour les affaires publiques, ou l'idée selon laquelle elles exerceraient déjà un pouvoir indirect suffisant sur les hommes de leur entourage. Mill dénonce déjà avec force le sophisme consistant à présenter comme naturelles toutes les différences observables entre les deux sexes, qui, en vérité, ne sont que le produit de l'histoire et de la domination masculine. À cet égard, on s'est beaucoup interrogé ces dernières décennies sur le caractère plus ou moins « radical » du féminisme de Mill. Il est vrai que son féminisme peut paraître ambigu, alternant entre une critique audacieuse des rôles traditionnels dévolus à chaque sexe et des propos plus timorés, cédant même parfois – plus qu'on ne l'aurait souhaité – au conservatisme de son temps. Ainsi lui arrive-t-il, pour les besoins de l'argumentation,

d'admettre l'existence d'une sphère domestique plus naturellement réservée aux femmes. Mais il faut, une fois encore, insister sur ce qu'impliquait de prudence, d'habileté et de sens du compromis l'entrée des femmes dans une arène politique exclusivement masculine (Thomson, 1987). D'où l'intérêt, selon nous, de prendre en compte les trois discours qu'il prononça entre 1869 et 1871, devant un auditoire de féministes convaincues. Dans ce contexte, on le voit déployer sa pensée sans retenue et fustiger « les pédantes inepties à propos de la sphère féminine » (*infra*, p. 63). Non seulement la « nature » n'est pas normative à ses yeux, mais elle n'est pour rien dans la répartition des rôles entre hommes et femmes : « lorsque les gens confient sur un ton chagrin leur crainte de voir les desseins de la nature contrariés si la loi ne vient pas à leur secours, il est sûr que ce dont ils s'inquiètent n'est pas la nature mais la loi affublée en nature » (*infra*, p. 117).

Convaincu que les sociétés modernes obéissent à une dynamique de progrès moral, Mill croit sincèrement

que la victoire est inéluctable. Il aurait probablement été consterné d'apprendre que son pays attendrait un demi-siècle pour admettre, en 1918, une partie des femmes dans le corps électoral, et leur accorder enfin le droit de vote à toutes en 1928, plus de soixante ans après son discours historique au Parlement.